

Bordeaux, le 26 août 2025

Monsieur le Maire  
Mairie  
7 avenue du Médoc  
33680 SAUMOS



Objet : Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saumos.

Dossier suivi par : Evanguelia Montarnier - 05 56 999 118  
[evanguelia.montarnier@cma-nouvelleaquitaine.fr](mailto:evanguelia.montarnier@cma-nouvelleaquitaine.fr)

Monsieur le Maire,

La commune de Saumos est essentiellement à vocation forestière avec une urbanisation concentrée sur le bourg à finalité résidentielle. Elle ne dispose pas de commerce permanent. Elle engage l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme qui se substitue au POS actuel afin de répondre aux obligations réglementaires.

Son Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) se décline en 6 axes :

- Axe 1 : La préservation des espaces naturels sensibles et des ressources
- Axe 2 : Le respect de l'identité paysagère et du patrimoine
- Axe 3 : Les besoins du territoire pour la démographie et l'habitat
- Axe 4 : Un développement urbain respectueux du cadre de vie
- Axe 5 : Un soutien aux activités économiques
- Axe 6 : Des déplacements sécurisés.

L'axe 5, "Conforter les atouts économiques du territoire", propose de : favoriser une gestion pérenne du massif forestier, soutenir l'accueil d'activités artisanales, favoriser l'implantation de commerces et services de proximité et prône une consommation foncière à fin d'activités économiques maîtrisées.

Le projet de PLU comporte 2 OAP sectorielles pour les zones 1AU de la Gare (à l'Est du bourg) et à Mounitche (Sud du bourg)

Ce projet de PLU semble adapté au contexte communal, n'appelle pas de remarque particulière. Aussi, j'ai le plaisir d'émettre un **Avis Favorable** à ce projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saumos.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sincères salutations.

Nathalie LAPORTE,



Présidente de la Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat Région Nouvelle Aquitaine  
Gironde